



Avis aux médias de l'UNESCO N°2016-30

Des experts internationaux au chevet du patrimoine subaquatique à l'UNESCO

De plus en plus accessible, le patrimoine subaquatique est aussi de plus en plus la proie des chasseurs de trésors. L'UNESCO organise les 22 et 23 septembre au siège de l'Organisation une réunion internationale qui sera l'occasion de présenter la situation de ce patrimoine dans le monde et d'envisager des solutions pour mieux le protéger contre le pillage, l'exploitation commerciale et le trafic illicite.

Organisée en appui à la mise en oeuvre de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique de l'UNESCO, cette [réunion internationale](#) rassemblera des experts internationaux tels que James Delgado, de l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA) ; Ricardo Duarte, de l'Université Eduardo Mondlane (Mozambique) ; Michel L'Hour, du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (France) ou encore Michael Pateman, archéologue subaquatique (Bahamas).

Les experts aborderont notamment la question de la surveillance des sites, du trafic des biens culturels récupérés de manière illicite ou non scientifique et des cas de pillage (voir [Programme](#)). Des exemples récents de pillage, comme celui de la Nuestra Señora de las Mercedes*, feront l'objet d'une présentation.

Avec le progrès des techniques de plongée, les vestiges gisant au fond de l'eau sont désormais largement à la portée des archéologues mais aussi des chasseurs de trésors. De fait, le pillage des sites archéologiques subaquatiques se développe à grande échelle. Mais alors que de nombreux Etats ont renforcé la préservation de leur patrimoine terrestre, le patrimoine subaquatique reste le plus souvent sans protection.

C'est pour conférer au patrimoine immergé une protection comparable à celle qui est accordée au patrimoine culturel terrestre qu'a été adoptée en 2001, la [Convention](#) de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Les Etats qui l'ont ratifiée -55 à ce jour- s'engagent à préserver ce patrimoine, refuser l'exploitation commerciale et le pillage des sites. Il s'agit aussi de favoriser l'échange d'information et d'attirer l'attention sur l'importance de ce patrimoine. La Convention n'a pas vocation en revanche à arbitrer les éventuels conflits de propriété d'un bien immergé entre les différents acteurs concernés.

*Navire espagnol coulé en 1804 au large de la cote sud de la péninsule ibérique et dont la cargaison, qui contenait plusieurs tonnes de pièces d'argent et d'or, a été pillée en 2007.

Contact : Agnès Bardon, Service de presse de l'UNESCO.

Tel : [+33 \(0\) 1 45 68 17 64](tel:+330145681764), a.bardon@unesco.org